

Le 14 janvier 2019

**Arrêté du 11 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2001 relatif aux
taximètres en service**

NOR: ECOI1832074A

Version consolidée au 14 janvier 2019

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2016 fixant les modalités d'application du titre II du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2001 relatif aux taximètres en service ;

Considérant l'arrêt des opérations de vérification périodique des taximètres par la Préfecture de police de Paris à compter du 1er janvier 2019,

Arrête :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

Article 2

en cours de traitement

Article 3

en cours de traitement

Fait le 11 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. Courbe